

SOMMAIRE DE DIRECTION

La Communauté européenne (CE) met en oeuvre un programme d'achèvement du Marché unique échelonné sur une période de six ans. Les progrès ont été lents au départ dans le secteur financier, mais le rythme s'accélère. Ce secteur clé crée un effet d'entraînement considérable puisqu'il recouvre tous les secteurs économiques et touche toutes les entreprises et tous les particuliers. La communauté des affaires a déjà très largement inséré les perspectives d'un marché unifié dans ses stratégies. Le résultat le plus visible apparaît dans une vague grandissante de fusions et d'acquisitions, d'accords de coopération et de participation avec l'étranger, qui déferle sur l'Europe, suivant l'exemple des établissements les plus importants dans leurs secteurs respectifs.

Cette impulsion nouvelle donnée à la création d'un véritable marché intégré vient de l'approche originale adoptée par les États membres dans l'Acte unique européen. Toutes les décisions ne doivent plus être prises à l'unanimité, mais seulement à une majorité qualifiée. D'autre part, l'accent n'est plus mis sur la nécessité d'arriver à un accord sur une harmonisation détaillée des systèmes de réglementation, mais d'accepter une reconnaissance mutuelle par les États membres de la CE des systèmes de chacun des autres. Ainsi, la responsabilité des contrôles d'une entreprise établie dans un État membre de la CE autre que le sien a maintenant été laissée à son pays d'origine, le pays de la société mère. Le pays d'accueil, de son côté, accepte que les entreprises d'autres États membres de la CE établies sur son territoire continuent d'être assujetties aux règles de leur pays d'origine.

Parallèlement, la Commission élabore un ensemble complet et cohérent de nouvelles réglementations, près de 300 directives que les États membres doivent incorporer dans les législations. Ces directives harmonisent des secteurs clés et présentent une solution commune à des problèmes techniques complexes.

Ce processus impose de réévaluer les relations entre la CE et le reste du monde, dans le nouveau contexte du Marché unique, de l'ouverture de l'Est et de la montée du Japon et de l'Asie du Sud-Est. Des rencontres régulières à des paliers supérieurs réunissent des experts économiques et des personnalités politiques pour une meilleure compréhension des questions délicates.

Dans le domaine des services, devenu si important, le Marché unique, qui remet en cause les réglementations et les protectionnismes nationaux, a contribué à rapprocher les points de vue américains et européens dans la plupart des domaines, rapprochement favorisé par la libéralisation des marchés et le nouveau contexte international.

Il n'y aurait plus de conflits éventuels, les inquiétudes de l'« Europe forteresse » s'estompent, les idées libérales triomphent partout, les tentations protectionnistes ne résistent pas à une croissance prolongée. Demeurent cependant des différences de visions du monde, de concepts, comme ceux d'économie mixte, de politique industrielle, les incertitudes liées à la nouvelle Europe créée par l'unification allemande et par l'ouverture des pays de l'Est.

Les changements qui surviennent au sein de la CE ont une influence certaine sur les institutions financières canadiennes devant composer en même temps avec le contexte plus général de déréglementation qui secoue les marchés nationaux et internationaux. Face à cette concurrence accrue, les banques se sentent enfermées dans une réglementation qui leur interdit l'accès à certaines activités telles que la souscription d'émissions et la distribution de produits d'assurance. Contrairement à l'Europe où la banque universelle existe de longue date, l'Amérique du Nord n'en est encore qu'à ses